



Centre Canadien de la statistique juridique
Programme des services correctionnels

Enquête sur les services correctionnels pour adultes

Lecture obligatoire pour 2004-2005

**Tableau 4 : Services correctionnels pour adultes, comptes moyens
des délinquants dans les programmes provinciaux, territoriaux et
fédéraux**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Lecture obligatoire pour 2004-2005

Services correctionnels pour adultes, comptes moyens des délinquants dans les programmes provinciaux, territoriaux et fédéraux¹

Géographie (3 éléments)

Canada²

Provinces et territoires³

Secteur de compétence fédéral⁴

Surveillance dans un établissement de détention et dans la collectivité (14 éléments)

Compte réel total des détenus (personnes)

Compte réel des détenus condamnés (personnes)⁵

Compte réel des prévenus (personnes)⁶

Compte réel des détenus ayant un autre statut (personnes)⁷

Compte au registre (personnes)⁸

Taux d'incarcération pour 100 000 adultes (taux)⁹

Compte total des délinquants sous surveillance communautaire (personnes)^{10, 11}

Compte des probationnaires, surveillance communautaire (personnes)¹²

Compte des délinquants purgeant une peine avec sursis, surveillance communautaire (personnes)¹³

Compte total des délinquants en liberté sous condition, surveillance communautaire (personnes)¹⁴

Compte des délinquants en semi-liberté, liberté sous condition, surveillance communautaire (personnes)^{11, 15}

Compte des délinquants en liberté conditionnelle totale, liberté sous condition, surveillance communautaire (personnes)^{11, 16}

Compte des délinquants en liberté d'office, liberté sous condition, surveillance communautaire (personnes)¹⁷

Comptes des probationnaires pour 100 000 adultes (taux)¹⁸

- (1) Enquête sur les services correctionnels pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), Statistique Canada. Exercice (1^{er} avril au 31 mars). Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Ces données sont des données administratives. Même si l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes tente de normaliser la façon dont les changements dans le statut sont dénombrés dans certains cas des limites attribuables à des différences dans les opérations des secteurs de compétence peuvent restreindre l'application uniforme des définitions. Pour cette raison, il faut faire preuve de prudence en effectuant des comparaisons entre les divers secteurs. Toutefois, grâce à des pratiques de dénombrement uniformes, il est possible d'établir des états sur les tendances à l'intérieur de chaque secteur. Pour en savoir davantage sur les concepts, la méthodologie et la qualité des données figurant dans ce tableau, consultez les définitions, les sources de données et les méthodes. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 (613) 951-9023 ou sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel à ccjsccsj@statcan.ca.

- (2) Les totaux pour le Canada représentent la somme des chiffres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le cas échéant. Les données représentent le total pour tous les secteurs de compétence déclarants, et elles ne constituent donc pas un total national complet dans les cas où les données de certains secteurs sont incomplètes ou indisponibles. Les comptes des détenus condamnés, des prévenus, des détenus ayant un autre statut, des probationnaires et des délinquants purgeant une peine avec sursis ne sont pas disponibles ou ne s'appliquent pas aux programmes fédéraux. Les comptes des délinquants en semi-liberté et en liberté d'office ne s'appliquent pas aux programmes provinciaux et territoriaux. La libération conditionnelle provinciale est représentée sous la libération conditionnelle totale. Des comptes au registre ne sont pas fournis pour 1978-1979 à 1985-1986, 1993-1994 et depuis 1998-1999, en raison de l'indisponibilité de données que ce soit pour le secteur de compétence fédéral ou les secteurs de compétence provinciaux et territoriaux. Dans 2004-2005, les comptes réels depuis 1995-1996 ainsi que les taux d'incarcération et toutes les données de surveillance dans la collectivité depuis 1999-2000 ont été révisées.
- (3) Les données représentent le total pour tous les secteurs de compétence déclarants, et elles ne constituent donc pas un total provincial et territorial complet dans les cas où les données de certains secteurs sont incomplètes ou indisponibles. Les comptes au registre sont indisponibles de 1978-1979 à 1985-1986. Dans 2004-2005, les chiffres suivants ont été révisés : les comptes réel total des détenus, les comptes réel des détenus condamnés, et les comptes réel des détenus ayant un autre statut pour 1995-1996 à 2001-2002; les comptes réel des prévenus pour 1999-2000 et 2000-2001; le compte au registre pour 2001-2002; les taux d'incarcération pour 2000-2001 et 2001-2002; et les comptes total des délinquants sous surveillance communautaire, les comptes des probationnaires, et les comptes de probationnaires pour 100 000 adultes pour 1999-2000 à 2001-2002.
- (4) Les valeurs fédérales représentent le total des 5 régions de Service correctionnel Canada. Dans 2004-2005, toutes les données depuis 1999-2000 ont été révisées.
- (5) Les comptes des détenus condamnés sont déclarés uniquement pour les programmes provinciaux et territoriaux.
- (6) La détention provisoire s'applique uniquement aux programmes provinciaux et territoriaux.
- (7) Les comptes des détenus ayant un autre statut sont déclarés uniquement pour les programmes provinciaux et territoriaux, et ils visent les détenus qui ne sont pas condamnés ni en détention provisoire. Avant 1983-1984, la catégorie autres statuts représente les détentions avant comparution et d'autres statuts. Depuis 1983-1984, elle exclut généralement les comptes des détentions avant comparution, et elle inclut les délinquants en détention temporaire ou autre type de détention, comme les détentions aux fins de l'immigration lorsque cela est possible. Sinon, ces comptes sont inclus soit dans les comptes des détenus condamnés ou les comptes des prévenus. Compte tenu du petit nombre de détenus logés temporairement dans les établissements, les comptes des détenus condamnés et les comptes des prévenus ne sont que légèrement touchés. De 1978-1979 à 1980-1981, les chiffres ne s'appliquent pas dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador. De 1978-1979 à 1982-1983, les chiffres ne s'appliquent pas à la

Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest incluant le Nunavut. En Colombie-Britannique, la catégorie autres statuts comprend les détentions dans un établissement avant la comparution, une nouvelle catégorie introduite en 1999-2000. Depuis 1999-2000, les chiffres sont indisponibles pour le Manitoba. Depuis 2002-2003, les chiffres sont indisponibles pour l'Alberta, le Territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, et le Nunavut.

- (8) De 1978-1979 à 1985-1986, les totaux pour les provinces et les territoires sont indisponibles. De 1978-1979 à 1981-1982, les chiffres sont indisponibles pour l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest incluant le Nunavut. De 1978-1979 à 1984-1985, les chiffres sont indisponibles pour l'Ontario. De 1978-1979 à 1998-1999, les chiffres sont indisponibles pour la Colombie-Britannique. Pour 1987-1988, le chiffre est indisponible pour le Territoire du Yukon. Les chiffres sont indisponibles pour tous les exercices, sauf 1982-1983, pour les Territoires du Nord-Ouest incluant le Nunavut, et depuis 1999-2000 pour les Territoires du Nord-Ouest. Le chiffre de 2000-2001 est indisponible pour le Nunavut. Les comptes au registre fédéraux ne s'appliquaient pas en 1993-1994, et ils n'ont pas été publiés après 1997-1998.
- (9) Les taux d'incarcération sont fondés sur le compte réel total des détenus, ainsi que sur les estimations démographiques fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Dans 2003/2004, les taux ont été révisés dès 1989-1990 utilisant les estimations démographiques de 1er juillet 2003.
- (10) Le compte total des délinquants sous surveillance communautaire représente la somme des comptes des probationnaires, des délinquants purgeant une peine avec sursis, des délinquants en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale et en liberté d'office, tels qu'ils s'appliquent chaque secteur de compétence.
- (11) Les comptes fédéraux comprennent les délinquants sous responsabilité fédérale et les délinquants sous responsabilité provinciale ou territoriale dans les provinces et les territoires non dotés de leur propre commission des libérations conditionnelles, qui sont sous la surveillance de Service correctionnel Canada.
- (12) La probation s'applique uniquement aux programmes provinciaux et territoriaux. Pour 1987-1988, 1993-1994, 1997-1998 et 1998-1999, les chiffres sont indisponibles pour les Territoires du Nord-Ouest incluant le Nunavut. De 1999-2000 à 2001-2002, les chiffres sont indisponibles pour les Territoires du Nord-Ouest. Seul, le chiffre pour 2001-2002 est disponible pour le Nunavut. De 2000-2001 à 2002-2003, les chiffres sont indisponibles pour le Nouveau-Brunswick.
- (13) Les condamnations avec sursis s'appliquent uniquement aux programmes provinciaux et territoriaux. Depuis septembre 1996, les condamnations avec sursis constituent une option en matière de peines pour les provinces et les territoires. Pour 1998-1999 et 1999-2000, les chiffres sont indisponibles pour l'Île-du-Prince-Édouard. Pour 1997-1998 à 2000-2001, les chiffres sont indisponibles pour le Nouveau-Brunswick. Pour 1996-1997, le chiffre est

indisponible pour le Manitoba. Pour 1997-1998 à 1998-1999, les chiffres sont indisponibles pour les Territoires du Nord-Ouest incluant le Nunavut. De 1999-2000 à 2001-2002, les chiffres sont indisponibles pour les Territoires du Nord-Ouest. Seul, le chiffre pour 2001-2002 est disponible pour le Nunavut. De 2000-2001 à 2002-2003, les chiffres sont indisponibles pour le Nouveau-Brunswick.

- (14) Les comptes des délinquants en liberté sous condition sont constitués de la somme des comptes des délinquants en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale et en liberté d'office, tels qu'ils s'appliquent à chaque secteur de compétence. La libération conditionnelle provinciale est représentée sous la libération conditionnelle totale.
- (15) Les comptes des délinquants en semi-liberté s'appliquent uniquement aux programmes fédéraux.
- (16) Les comptes des délinquants en liberté conditionnelle totale représentent les libérations conditionnelles totales sous le régime fédéral et les libérations conditionnelles sous le régime provincial, qui s'appliquent uniquement au Québec, à l'Ontario et à la Colombie-Britannique. La Commission provinciale des libérations conditionnelles du Québec est entrée en activité en avril 1979, de sorte qu'un chiffre pour le Québec en 1978-1979 ne s'applique pas.
- (17) La libération d'office s'applique uniquement aux programmes fédéraux. Avant 1993-1994, cette catégorie représente la liberté surveillée, qui permettait à un détenu sous responsabilité fédérale d'être libéré d'un pénitencier avant la date d'expiration du mandat en raison de la réduction de peine méritée ou prévue par la loi si la durée de la remise est de plus de 60 jours.
- (18) La probation s'applique uniquement aux programmes provinciaux et territoriaux, et les chiffres sont calculés à l'aide des estimations démographiques fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Dans 2003/2004, les comptes ont été révisés dès 1989-1990 utilisant les estimations démographiques de 1er juillet 2003.